

Champlain veut payer son eau à juste prix

La Municipalité vient de faire appel à la Commission municipale du Québec dans le dossier qui l'oppose à Trois-Rivières



Louise
Plante

louise.plante@lenouvelliste.qc.ca

Champlain — Champlain vient de faire appel à la Commission municipale du Québec afin qu'elle intervienne dans le différend qui l'oppose à la Ville de Trois-Rivières au sujet du nouveau prix de l'eau potable qu'elle lui réclame.

Le maire Marcel Marchand a expliqué que depuis 1964, sa municipalité achetait de Sainte-Marthe-du-Cap une partie de l'eau dont elle avait besoin pour ses résidents. Cette eau provenait de sources et était déversée dans un bassin avant d'être redistri-

buée.

Un poste de pompage avait d'ailleurs été installé aux limites de ces deux villes et tout a bien fonctionné pendant des années.

En moyenne, Champlain achète environ 100 000 mètres cubes d'eau annuellement. Mais il est arrivé qu'elle en ait acheté 200 000 en 2004, une année où on effectuait des travaux sur le réseau d'aqueduc. En 2006, la municipalité a reçu une facture de 43 160,66 \$ pour 87 693 mètres cubes.

Depuis la fusion municipale, c'est donc avec la Ville de Trois-Rivières que Champlain fait affaires pour environ le tiers de ses besoins en eau.

Mais voilà, Trois-Rivières a refait ses calculs et fait savoir

qu'elle augmenterait le prix de l'eau qui passera pratiquement du simple au double si on compare à ce qu'elle réclamait en 2001, soit 26 cents le mètre cube.

«Nous, on se dit que, oui, peut-être, qu'il faut payer plus cher. On n'est pas contre l'idée au départ, explique le maire Marchand, mais il faudrait établir un prix juste. On est dans un processus tout à fait normal et on a fait appel à la Commission municipale pour établir ce prix-là.»

Pour le maire de Champlain, il n'est pas question de mettre fin à l'entente avec Trois-Rivières car, fait-il remarquer, des infrastructures coûteuses ont été mises en place pour acheminer l'eau et ce serait du gaspillage de ne plus s'en servir.

Manifestement, il ne veut pas présenter la chose comme un nouveau conflit entre les deux villes (on se souviendra de l'histoire du lieu d'enfouissement de Champlain) et garde bon espoir que tout se déroule rapidement «et correctement».

Du côté de la Ville de Trois-Rivières, M. Yvan Toutant, du service des communications, explique que le prix fixé par la Ville est on ne peut plus juste, puisque c'est celui demandé à tous les citoyens, soit 50 cents. Il ajoute que ce prix est jugé très raisonnable compte tenu de la qualité de l'eau.

Trois-Rivières participe en effet au programme d'excellence en eau potable, c'est-à-dire qu'elle a des exigences supérieures à celles imposées par Québec. •